

56. Bien que plusieurs membres qui ont adhéré au pacte de l'OTAN puissent modifier ce traité depuis 1959, l'Allemagne de l'Ouest a accepté, en vertu du traité de Bruxelles de 1948, de ne pas fabriquer des armes atomiques, bactériologiques et chimiques pendant un demi-siècle.

57. Il est évident que l'Allemagne de l'Ouest voudrait que l'OTAN accroisse la puissance de ses armes nucléaires tactiques, afin de diminuer davantage le déséquilibre apparent qui existe dans les forces dotées d'armes du type classique et dont l'Allemagne est plus consciente que d'autres, vu qu'elle se trouve aux avant-postes.

L'Allemagne de l'Ouest insiste aussi sur l'intégrité de son territoire et c'est pour cela qu'elle voudrait que des armes nucléaires tactiques soient aisément mises à la disposition des forces terrestres de l'OTAN qui pourraient immédiatement s'en servir advenant une agression contre son territoire.

58. L'Allemagne de l'Ouest a accepté le principe à la base d'une force multilatérale au sein de l'OTAN, parce que, entre autres raisons, elle pourra mieux alors, de même que ses alliés de l'OTAN, se faire entendre au sujet du programme visant l'utilisation des armes nucléaires par les forces de l'OTAN et de la décision à prendre d'avance relativement aux cibles. Dans l'OTAN, on est généralement d'avis, de façon officielle, qu'il faut qu'une personne soit appelée à autoriser l'utilisation des armes nucléaires des États-Unis mises à la disposition des États membres de l'organisme, c'est-à-dire le président des États-Unis, plutôt que de recourir à l'organisme impraticable d'un comité.

59. Le problème de la balance des paiements, qui est inhérent à la question du stationnement des troupes en pays étranger, a été examiné à maintes reprises, de même que la question intéressant le partage de la production des armements. Cette question comporte de graves conséquences secondaires d'ordre économique relativement à notre programme de défense. Il est urgent et nécessaire d'étudier davantage le problème que pose le séjour de nos forces militaires en territoire étranger pour déterminer (1) toute la portée du problème (2) les mesures à prendre pour empêcher autant que possible la diminution de nos réserves de dollars.

60. Pour répondre à divers doutes qui ont été exprimés et aux questions qui ont été posées au sujet des intentions des États-Unis, il faut dire qu'à maintes reprises les États-Unis ont indiqué leur intention de maintenir leurs forces en Europe et de remplir les engagements qu'ils ont contractés envers leurs alliés de l'OTAN en Europe. Par l'entremise de M. Robert S. McNamara, secrétaire à la Défense, les États-Unis tâchent d'obtenir que soient accrues les forces dotées d'armes de type classique au sein de l'OTAN, afin que cet organisme jouisse de plus de souplesse en cas d'agression.

61. Lors de notre visite à l'escadre numéro 3, première Division aérienne, à Zweibruchen, en Allemagne, nous avons remarqué que le personnel de l'ARC est enchanté de la qualité de son nouvel appareil, c'est-à-dire le CF-104. Le rôle de cette Division aérienne est la reconnaissance offensive (bombardements à faible distance) ou l'interception, la plupart de ses cibles étant établies d'avance. Le modèle de CF-104 dont dispose la division aérienne est destiné exclusivement au lancement d'ogives nucléaires. On a dit aux membres du Comité que d'autres modèles du F-104, dans les forces de l'OTAN, peuvent accomplir une double tâche et, semble-t-il, quelques modifications permettraient d'utiliser le CF-104 à une double fin.

62. On a longuement étudié l'importance et l'efficacité de ce rôle consistant en la reconnaissance offensive en cas de guerre. Si un conflit du type classique se limitait strictement à l'Europe, la première division aérienne du Canada n'aurait qu'un rôle très restreint à remplir dans les opérations, sauf de constituer une menace préventive et d'être disponible en tant qu'élément souple de